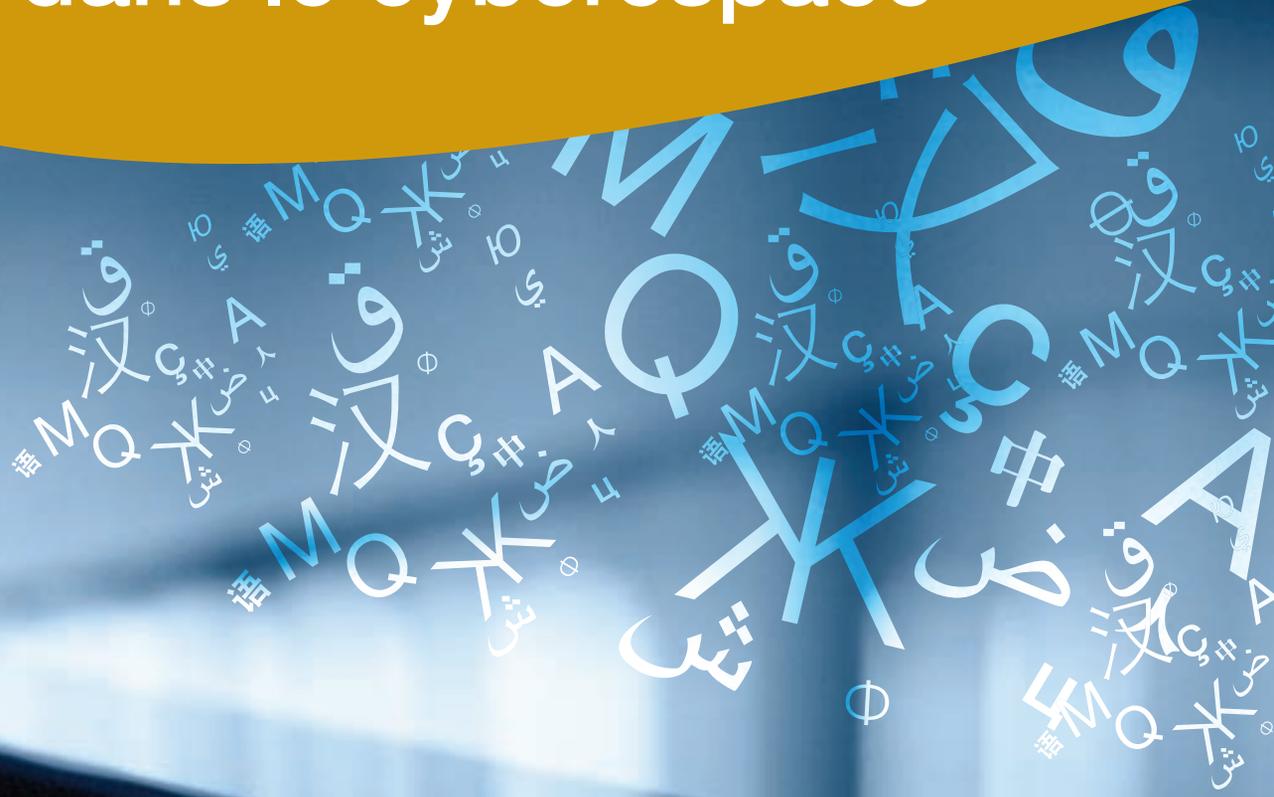




Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Secteur  
de la communication  
et de l'information

# Une décennie de promotion du multilinguisme dans le cyberspace



## **À propos de la Division des sociétés du savoir de l'UNESCO**

Les initiatives de l'UNESCO sur la promotion du multilinguisme dans le cyberspace sont menées par la Division des sociétés du savoir (KSD), qui est chargée de la réalisation du nouveau concept de sociétés du savoir construites sur les principes clés de l'inclusion, de l'ouverture, de la diversité et du pluralisme. La Division coordonne également l'ensemble de la contribution de l'UNESCO au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Elle est responsable de la mise en œuvre de l'instrument normatif de l'UNESCO dans ce domaine – la « Recommandation concernant la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace », adoptée par la Conférence générale en 2003.

La Division s'emploie à promouvoir l'accès à l'information et au savoir en utilisant les TIC pour améliorer la qualité de l'éducation et l'accès à cette dernière, créer une base de connaissances scientifiques, promouvoir l'accès libre à la recherche scientifique et autonomiser les communautés locales et marginalisées. Des efforts importants sont menés pour renforcer les capacités des parties prenantes, en particulier les enseignants, à l'utilisation efficace des TIC et à l'acquisition des compétences nécessaires au XXI<sup>e</sup> siècle dans les domaines de l'information et des médias, ainsi qu'à la maîtrise du numérique et des TIC.

La Division des sociétés du savoir contribue également à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006), en ce qui concerne l'accès à l'information et au savoir pour les personnes handicapées utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le Secrétariat du Programme Information pour tous (PIPT), programme intergouvernemental qui aide les États membres à élaborer des cadres nationaux d'orientation des politiques de l'information et contribue à la mise en œuvre d'activités dans ses six domaines prioritaires : l'accessibilité de l'information, l'éthique de l'information, l'information au service du développement, la préservation de l'information, la maîtrise de l'information et la promotion du multilinguisme ; est hébergé par la Division des sociétés du savoir.

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Introduction  | 5  |
| Instruments normatifs internationaux<br>et autres étapes marquantes | 6  |
| Politiques et outils  | 8  |
| Renforcement des capacités  | 10 |
| Promotion des contenus locaux<br>multilingues sur Internet          | 12 |
| Mesurer la diversité linguistique<br>sur l'Internet                 | 14 |
| Noms de domaine internationalisés                                   | 16 |
| Coopération internationale<br>et initiatives spéciales              | 18 |
| Vers un Atlas mondial des langues<br>de l'UNESCO                    | 20 |

# Introduction

Dans le monde actuel, l'information et la connaissance sont des facteurs de plus en plus déterminants de l'autonomisation des individus, de la création de richesse, de la transformation des sociétés et du développement humain. Les langues permettent la transmission du savoir entre les générations et sont un puissant moteur du rayonnement des cultures et des traditions. Pourtant les langues dans le monde s'éteignent à une vitesse alarmante. Il est prouvé que la diversité linguistique dans le monde est depuis longtemps en déclin, mais selon certaines estimations la moitié des langues parlées actuellement auront disparu d'ici à 2050.

Aujourd'hui, Internet est considéré comme le principal instrument de partage des informations et des connaissances. Mais si, en théorie, il est ouvert à toutes les langues pourvu que certaines conditions techniques soient réunies et que les ressources humaines et financières nécessaires soient disponibles, en réalité cela est loin d'être le cas. Beaucoup de langues ne sont toujours pas présentes sur Internet. On estime que sur les quelque 6 000 langues dénombrées dans le monde, une dizaine seulement représentent 84,3 % des internautes, l'anglais et le chinois étant les langues dominantes utilisées par 52 % des internautes dans le monde.

Il est clair que la possibilité d'utiliser sa propre langue sur Internet détermine dans quelle mesure chacun peut pleinement participer aux nouvelles sociétés du savoir. Par conséquent, cette fracture linguistique béante ne pourra que creuser encore les fractures numérique et cognitive existantes. Il est donc évident que chacun devrait avoir accès à un Internet multilingue. Les nations, les communautés et les individus privés d'un accès universel à Internet et à ses ressources sont condamnés à être de plus en plus marginalisés en ne disposant que d'un accès restreint aux informations et aux connaissances qui sont des éléments essentiels du soutien au développement durable. Ils devraient également avoir accès à des contenus de qualité créés à un niveau régional ou international, mais aussi à un niveau local. Les locuteurs de langues non dominantes doivent pouvoir s'exprimer sur Internet dans leur langue maternelle d'une manière culturellement productive. Internet devrait être un lieu multilingue et culturellement diversifié où chaque culture et chaque langue aurait sa place.

L'UNESCO a toujours considéré que la diversité culturelle et le multilinguisme avaient un rôle décisif à jouer dans la promotion de sociétés du savoir pluralistes, équitables, ouvertes et inclusives. Elle encourage donc ses États membres à formuler des politiques linguistiques ambitieuses, à allouer des ressources et à développer et utiliser des outils adaptés en vue de promouvoir et favoriser la diversité linguistique et le multilinguisme, notamment sur Internet et dans les médias. À cet égard, l'Organisation soutient l'entrée de nouvelles langues dans le monde numérique, la création et la diffusion de contenus dans des langues locales sur Internet et les canaux de communication de masse, et encourage l'accès multilingue aux ressources numériques dans le cyberspace. Internet recèle un énorme potentiel de développement et l'UNESCO met particulièrement en avant son rôle majeur dans la libre circulation des informations et des idées dans le monde.

Le présent document a été publié alors que l'UNESCO célébrait la décennie écoulée depuis l'adoption en 2003 de la *Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace*. Il a pour objet de mettre en lumière diverses questions conceptuelles qui influent sur la promotion d'un Internet multilingue et de fournir des exemples concrets des principales activités menées par l'UNESCO dans ce domaine.

# Instruments normatifs internationaux et autres étapes marquantes

Depuis dix ans, la communauté scientifique, les organisations internationales et de plus en plus le grand public sont mieux sensibilisés à la question des langues menacées de disparition. Le rôle que peut jouer Internet dans la préservation, la revitalisation et la promotion des langues suscite par ailleurs un intérêt grandissant. D'où l'élaboration et l'adoption de plusieurs instruments normatifs internationaux par l'UNESCO et d'autres organisations.



| Année   | Instruments normatifs et autres étapes marquantes   | Remarques  |
|---|---|--|
| 1948  | La Déclaration universelle des droits de l'homme  | L'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été modifié pour prendre en compte la question de la langue. Il est désormais libellé ainsi : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion ». En outre, la faculté de communiquer dans sa propre langue est essentielle à l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'accès à l'information, aux termes de l'article 19 de la Déclaration. |
| 1960  | La Convention et la Recommandation de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement   | L'article 5 de l'instrument normatif reconnaît spécifiquement « Qu'il importe de reconnaître aux membres des minorités nationales le droit d'exercer des activités éducatives qui leurs soient propres, y compris...l'emploi ou l'enseignement de leur propre langue ».  |
| 1976  | La Recommandation de l'UNESCO sur le développement de l'éducation des adultes   | L'article 22 stipule qu'« En ce qui concerne les minorités ethniques, les actions d'éducation des adultes devraient leur permettre de s'exprimer librement, de s'éduquer et de faire éduquer leurs enfants dans leur langue maternelle, de développer leur propre culture et d'apprendre les langues autres que la langue maternelle ».  |
| 1978  | La Déclaration de l'UNESCO sur la race et les préjugés raciaux  | L'article 9 reconnaît spécifiquement que « la possibilité pour leurs enfants de recevoir un enseignement de leur langue maternelle devrait être favorisée ».   |
| 1989  | La Convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants   | La Convention de l'OIT affirme les droits des minorités à lire et à écrire dans leur propre langue indigène ou dans la langue qui est la plus communément utilisée par le groupe auquel ils appartiennent (article 28).  |
| 1990  | La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille  | Les articles 1, 7, 18, 16, 22 et 45 visent à garantir les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles de recevoir des services d'éducation et d'information dans un langage qu'ils comprennent.  |
| 1992  | La Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques   | Adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1992, cette Déclaration protège les droits des individus appartenant à des minorités, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion (article 4).   |
|   | La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires   | Cette charte vise à protéger et promouvoir les langues minoritaires et à maintenir et développer les traditions et le patrimoine culturels de l'Europe. Elle est supervisée par le Conseil de l'Europe et a été ratifiée par 16 pays.  |
| 1994  | La Déclaration de Salamanque et le Cadre d'action pour l'éducation et les besoins spéciaux  | Adopté par l'UNESCO, le document reconnaît l'importance du langage des signes comme moyen de communication pour les sourd (article 21).  |
| 1995  | La Déclaration et le Cadre d'action intégré de l'UNESCO concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie   | L'article 29 appelle au respect des droits à l'éducation des personnes faisant partie de minorités nationales, ethniques, religieuses ou linguistiques.  |
| 1996  | La Déclaration universelle des droits linguistiques   | Adoptée en 1996, cette Déclaration sert de point de référence pour l'enrichissement d'autres conventions.  |
| 1999  | La Journée internationale de la langue maternelle   | Proclamée par l'UNESCO en 1999, cette journée est célébrée chaque année le 21 février depuis 2000 afin de favoriser la diversité linguistique et culturelle et le multilinguisme.  |
| 2001  | La Déclaration universelle sur la diversité culturelle  | Adoptée par l'UNESCO en 2001, cette Déclaration fournit un cadre à un ensemble de mesures en faveur de la promotion de la diversité culturelle et la préservation des langues menacées.  |
| 2003  | Adoptée par l'UNESCO en 2001, cette Déclaration fournit un cadre à un ensemble de mesures en faveur de la promotion de la diversité culturelle et la préservation des langues menacées. | La Convention adoptée par l'UNESCO en 2003 a pour objet de sauvegarder le patrimoine immatériel, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels et les événements festifs.  |
| <b>La Recommandation de l'UNESCO sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace</b> |   |  |
| 2006  | La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées   | Les articles 21 et 30 reconnaissent et soutiennent l'identité culturelle et linguistique spécifique, y compris les langues des signes et la culture des personnes sourdes et malentendantes.   |
| 2007  | La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones   | La Déclaration énonce les droits individuels et collectifs des populations autochtones, ainsi que leurs droits à la culture, l'identité, la langue, l'emploi, la santé, l'éducation, etc.  |
| 2007  | L'Année internationale des langues  | L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2008 « Année internationale des langues ».   |

## Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace

Le 15 octobre 2003, la Conférence générale des États membres de l'UNESCO, reconnaissant l'importance de promouvoir le multilinguisme et l'accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public et réaffirmant sa conviction que l'UNESCO devrait jouer un rôle moteur s'agissant d'encourager l'accès à l'information pour tous, le multilinguisme et la diversité culturelle sur les réseaux d'information mondiaux, a adopté à l'unanimité la *Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace*.

La Recommandation propose des mesures visant à favoriser l'accès universel aux ressources et services numériques, en

facilitant la préservation de la diversité culturelle et linguistique. Par le biais de cet instrument normatif, l'UNESCO encourage les États membres à soutenir un accès équitable et abordable à l'information et à promouvoir le développement de sociétés du savoir multilingues. Les États membres sont invités à envisager de mener des actions selon quatre axes pour faciliter la mise en œuvre de cette Recommandation :

- élaborer des contenus et des systèmes multilingues ;
- faciliter l'accès aux réseaux et systèmes ;
- élaborer des contenus du domaine public ;
- réaffirmer l'équilibre équitable entre les intérêts des détenteurs des droits et ceux du public.

# Politiques et outils

La politique linguistique est considérée comme un puissant instrument politique au service de la promotion de la coexistence de langues différentes. Des instruments normatifs internationaux tels que des conventions, des traités ou des recommandations peuvent être renforcés au niveau national, si des politiques linguistiques ambitieuses sont élaborées, des mesures concrètes mises en place, des ressources allouées et des outils linguistiques efficaces fournis et utilisés par toutes les parties concernées.

## Étude de cas 1 : Débat sur la formulation de politiques linguistiques exhaustives

Pour promouvoir l'élaboration de politiques linguistiques et apporter son assistance à cet égard, l'UNESCO a organisé un débat entre plusieurs experts internationaux travaillant dans les domaines de la linguistique, de l'anthropologie, de l'éducation, des médias et d'Internet à son Siège à Paris (France), du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2011. L'objectif premier de cette rencontre intitulée « Pour des orientations de l'UNESCO en matière de politiques linguistiques : un instrument d'évaluation et de planification des langues » était de débattre de la création d'un outil fondé sur la méthode LVE de l'UNESCO (vitalité et disparition des langues) qui serait utilisé pour évaluer l'état d'une langue dans un contexte local ou national.

## Étude de cas 2 : Directives pour des politiques terminologiques

La terminologie est devenue une préoccupation de premier plan dans le monde aux niveaux national, régional, local, institutionnel et organisationnel et à celui des communautés linguistiques. Elle est également importante dans divers secteurs professionnels comme la chimie, la biologie, la physique et la médecine, de même que pour la normalisation et l'harmonisation dans l'industrie et ailleurs. Une politique ou une stratégie en matière de terminologie, surtout si elle est conçue et mise en œuvre au niveau national, doit tenir compte de facteurs démographiques, culturels, ethnolinguistiques, géolinguistiques et sociopsychologiques extrêmement complexes. Les directives élaborées par l'UNESCO en coopération avec le Centre international d'information pour la terminologie (Infoterm) s'adressent aux décideurs au sein de diverses communautés d'utilisateurs qui élaborent des politiques sur différentes questions terminologiques.

## Étude de cas 3 : Élaboration d'une norme pour l'écriture éthiopienne

L'élaboration d'une norme dans une écriture nationale qui sera utilisée par les communautés est considérée comme une condition préalable à la création de contenus dans les langues locales. Pour répondre à ce problème, un atelier sur la normalisation, le développement et la diffusion de l'alphabet éthiopique utilisé pour écrire l'amharique, la langue officielle de l'Éthiopie, s'est tenu à Addis-Abeba en 2003 en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies.

## Étude de cas 4 : Logiciel de bibliothèque numérique en russe et en kazakh

Pour pouvoir gérer et diffuser des contenus locaux de façon systématique, les partenaires nationaux doivent être équipés d'outils logiciels adaptés qui les aident à créer et distribuer des informations numériques, en particulier des collections de bibliothèques numériques dans différentes langues.

Greenstone, un logiciel open source produit par l'UNESCO en coopération avec l'Université de Waikato et l'ONG Human Info, propose une nouvelle manière d'organiser les informations et de les publier sur Internet ou sur CD-ROM. Des versions russe et kazakhe sont utilisées à des fins de renforcement des capacités par des bibliothèques et des centres d'archives en Asie centrale pour la constitution de collections électroniques.

## Étude de cas 5 : Renouveau de l'écriture traditionnelle mongole grâce à des outils électroniques

Vieille de 800 ans, l'écriture traditionnelle mongole fait partie intégrante du patrimoine culturel du pays. Dans le cadre d'un projet appuyé par l'UNESCO, l'Université nationale de Mongolie a travaillé avec l'Université mongole de science et technologie à développer des outils électroniques pour le traitement de textes en écriture mongole traditionnelle. Une base de données a été créée qui contient 55 000 mots en écriture mongole traditionnelle et en écriture mongole cyrillique. À l'aide de logiciels de vérification orthographique, l'équipe est parvenue à finaliser plusieurs documents numérisés en écriture traditionnelle et en polices OpenType véritablement compatibles avec Unicode.

## Étude de cas 6 : Création d'un glossaire de la gouvernance d'Internet

La terminologie utilisée dans le domaine de la gouvernance d'Internet est en constante évolution et est sans cesse remise à jour. Pour participer efficacement aux processus multipartites internationaux, les représentants nationaux doivent comprendre les termes les plus récents et être tenus informés de leur évolution. L'UNESCO, avec l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)), le Centre international d'information pour la terminologie (Infoterm), a lancé la création d'un glossaire des termes de la gouvernance d'Internet à l'intention des arabophones.

## Étude de cas 7 : Net.LANG : Réussir le cyberspace multilingue

Un vaste projet de recherche mené par des experts de premier plan du Réseau mondial pour la diversité linguistique (Maaya), de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Union latine, le Réseau africain pour la localisation et le Centre de recherche de développement international, a débouché sur la publication de Net.LANG : *Réussir le cyberspace multilingue*, un guide éducatif, stratégique et pratique des politiques et des pratiques dans le domaine du multilinguisme dans le cyberspace qui contient des suggestions pour la création d'une cyberprésence qui soit ouverte, participative, inclusive et équitable. L'UNESCO a apporté son soutien aux auteurs de cette publication dans des travaux de recherche portant sur les principaux aspects politiques, économiques, culturels et sociaux de la vie des communautés confrontées à la croissance du cyberspace.

# Renforcement des capacités

Ces dix dernières années, l'UNESCO a lancé un certain nombre d'initiatives de renforcement des capacités institutionnelles nationales et régionales en vue de favoriser la mise en œuvre de politiques linguistiques, de former les acteurs clés à des applications techniques de promotion des langues, de mettre au point des outils d'auto-apprentissage et des manuels de formation et de promouvoir le partage d'informations et l'échange de bonnes pratiques ainsi que la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.



Sayed Akhtar, jeune Bangladaise de 21 ans surnommée *Tattahakallayani* (« Mme Information »), montre une vidéo de 15 minutes sur un ordinateur portable à un groupe de femmes lors d'une réunion hebdomadaire à Saghata, village reculé et défavorisé du district de Netrokona, au nord-ouest de Dhaka (Bangladesh).

© 2011 A. M. Ahad, avec l'aimable autorisation de Photoshare.

## **Étude de cas 1 : Application mobile « La voix d'Aiyi »**

L'application Android « La voix d'Aiyi », lancée au Kirghizistan, permet de lire des articles, d'écouter des fichiers audio et de regarder des extraits vidéo publiés par des centres multimédias communautaires. Elle fait entendre aux décideurs concernés la voix des femmes, des jeunes et des enfants des zones rurales, sous la forme de podcasts, dans quatre langues : le kirghiz, le russe, l'ouzbek et l'anglais. Les habitants du village peuvent aussi se servir de l'application comme d'une radio numérique de poche en téléchargeant les podcasts sur leur smartphone, ce qui accroît considérablement leur accès à l'information. « La voix d'Aiyi » vise à renforcer l'accès aux services publics, en particulier pour les groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes et les enfants, dans 30 municipalités rurales du pays. Le projet a été mis en œuvre par l'UNESCO en étroite coopération avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes.

## **Étude de cas 2 : Système informatique en langues locales à l'usage des centres multimédias communautaires au Népal**

La recherche a montré que le manque de connaissances en anglais est l'un des principaux freins à l'accès et à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les centres multimédias communautaires soutenus par l'UNESCO au Népal. En l'absence d'offre en langue locale, les populations rurales et marginalisées qui ne comprennent ni l'anglais ni d'autres langues répandues sur Internet resteront à l'écart des nouvelles informations, des ressources éducatives et des sources de connaissance. Dans le cadre des efforts menés pour combler ce fossé linguistique, plusieurs formateurs et volontaires des trois centres multimédias communautaires ont été formés à l'application et à l'installation de Nepalinux, un système d'exploitation open source en langue locale.

## **Étude de cas 3 : Traduction de manuels de formation en langues nationales**

L'université Thapar de Patiala (Inde), en collaboration avec le Département de la recherche scientifique et industrielle (DSIR), le Gouvernement indien et le Bureau de l'UNESCO à New Delhi, a publié en hindi un manuel de formation à WINISIS qui couvre tous les aspects de ce logiciel : installation, création d'une base de données, personnalisation des interfaces de recherche et le langage de formatage de l'affichage. Il aborde aussi les fonctions avancées : liens hypertextes, interface Web, traitement de documents en texte intégral et automatisation des bibliothèques. Bien que destiné aux professionnels des bibliothèques universitaires, spécialisées et publiques, ainsi qu'aux étudiants en bibliothéconomie, il sera profitable aux petites organisations créant des archives numériques dans une bibliothèque locale ou sur CD-ROM. Il est particulièrement utile dans la région de l'Asie du Sud, où la disponibilité de supports de formation en langues locales est indispensable si l'on veut fournir des services d'information publics reposant sur des logiciels libres et open source.

## **Étude de cas 4 : Rôle des médias et des technologies dans la diffusion et la préservation des langues et de la diversité linguistique**

Le deuxième séminaire mondial sur le thème « Diversité linguistique, mondialisation et développement », qui s'est tenu au Brésil en décembre 2009, a porté sur le rôle que les médias et les nouvelles technologies peuvent jouer dans la diffusion et la préservation des langues et de la diversité linguistique. Avec l'appui de l'UNESCO et d'autres organismes internationaux qui mènent des actions visant à promouvoir et favoriser la diversité linguistique, les experts réunis dans le cadre de ce séminaire ont appelé à l'utilisation d'une plus grande variété de langues. Parmi les participants, on citera le réseau de télévision public indien, BBC World Service, ARTE TV, le groupe médiatique brésilien *Globo* et *Televisió de Catalunya*, le réseau de radio-télédiffusion publique catalan.

# Promotion des contenus locaux multilingues sur Internet

La création de contenus locaux et leur diffusion par l'intermédiaire des infrastructures Internet locales et mondiales représente un aspect important des sociétés du savoir inclusives. Elle exige d'avoir la capacité de se procurer des informations, notamment des contenus multilingues locaux, mais aussi de transformer ces informations en connaissances et en concepts, dotant ainsi les individus des moyens de prendre en main leur existence et de contribuer au développement social et économique de leur société.



## Étude de cas 1 : Recherche sur le lien entre contenu local, développement d'Internet et prix d'accès

Afin de mieux comprendre le lien entre, d'une part, la création et la préservation du patrimoine culturel et, d'autre part, Internet et les TIC (dans leurs implications et leurs interactions), les décideurs doivent disposer de résultats de recherche fondés sur des données factuelles. En 2011, l'UNESCO, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et l'Internet Society (ISOC) ont réalisé une étude sur les aspects économiques de la création de contenus locaux et de l'infrastructure Internet. Ces organismes ont cherché à savoir si le développement de contenus locaux et d'une infrastructure avaient une incidence sur le coût d'accès à Internet pour les usagers locaux. Ils ont en outre étudié les conditions propices à la pérennité, la diversité et la solidité des entités productrices de contenus locaux. L'étude a confirmé que les contenus locaux, l'infrastructure Internet et les prix d'accès étaient liés. Des recommandations concrètes ont été formulées à cet égard à l'intention des décideurs.

## Étude de cas 2 : Accès aux contenus du domaine public : lancement du site Web d'une municipalité de Casablanca (Maroc)

L'un des aspects importants de la *Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace* est la promotion et la diffusion d'informations du domaine public, y compris émanant du gouvernement, ce qui contribue avantagement au développement économique et social. Dans cet esprit, l'UNESCO, de concert avec l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), a appuyé la mise au point d'un système informatique pour la municipalité de Sidi El Bernoussi, à Casablanca (Maroc), qui a été lancé en octobre 2006. L'objectif principal était de promouvoir la bonne gouvernance et de fournir des informations correspondant aux besoins de tous les citoyens, leur permettant de prendre des décisions éclairées sur des questions touchant à leur vie quotidienne, leur environnement et leur avenir.

## Étude de cas 3 : Élaboration et diffusion de programmes vidéos au Samoa

Au moins une centaine de vidéos de cinq minutes sur des questions d'actualité, ainsi que sur divers aspects de la culture, de l'histoire, de l'environnement, des sports et de la vie religieuse samoane ont été réalisées pour diffusion sur le Web, dont 80 % en langue samoane. Le projet d'élaboration de contenus locaux a été entrepris par le Programme Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO, en collaboration avec la Commission nationale samoane et la société samoane de radio-télédiffusion.

## Étude de cas 4 : Nouvelle collection de la bibliothèque numérique *Majaliss* de littérature arabe classique

Le cinquième volume de la bibliothèque numérique *Majaliss* de littérature arabe classique, publié en 2011, est disponible gratuitement sur Internet et sur CD-ROM. *Majaliss*, qui signifie « un lieu pour s'asseoir » en arabe, met des centaines de livres à la disposition des lecteurs et contribue à la préservation du patrimoine culturel mondial en langue arabe. Chaque CD contient une collection d'ouvrages numérisés et un logiciel permettant lecture et prise de note. Le volume 5 présente 40 œuvres de la littérature arabe classique, qui dépeignent le rôle de la femme dans la société arabe à travers l'histoire. Il comporte également une bibliothèque de 15 livres audio lus par des comédiens professionnels.

## Étude de cas 5 : L'UNESCO collabore avec Discovery Communications et l'ONU pour promouvoir les langues

À l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle, le 21 février 2003, Discovery Communications, groupe mondial de télévision et de divertissement spécialisé dans la diffusion de documentaires, en partenariat avec l'UNESCO et le Programme « L'ONU travaille », a produit une émission consacrée à quelques-unes des langues les plus menacées de la planète, qui a été diffusée sur la chaîne Discovery Channel et vue par plus de 100 millions de téléspectateurs dans le monde.

## Étude de cas 6 : Retrouver la mémoire orale des Mindalas d'Équateur

L'association kichwa de producteurs audiovisuels (APAK) de la province d'Imbabura (Équateur), avec le soutien du Bureau de l'UNESCO à Quito, a conclu son projet de recherche ethno-historique par la réalisation d'un documentaire sur l'importance du commerce de produits artisanaux pour l'identité des Otavalos kichwas. Ces artisans et fabricants de textiles chevronnés ont perpétué les traditions des Mindalas, qui étaient des marchands spécialisés des civilisations précolombiennes des Amériques. Ce film, *Mindalae*, est centré sur les événements historiques liés aux voyages commerciaux des communautés de Peguche, Quinchuquí, Agato et La Compañía de 1910 à 2010. Des migrants Kichwa y raconte leur histoire personnelle, celle d'un peuple qui, ces 40 dernières années, a voyagé dans de nombreuses régions du monde, alimentant le plus vaste flux migratoire du pays. Des familles entières ont quitté l'Équateur en vue de commercialiser leur artisanat en Belgique, en Colombie, en Indonésie, en Italie, au Japon, en Espagne, au Venezuela et dans d'autres pays.

# Mesurer la diversité linguistique sur l'Internet

Pendant près d'une décennie, l'UNESCO a fourni un appui substantiel à plusieurs initiatives et projets visant à mesurer la diversité linguistique sur l'Internet. L'Organisation considère qu'il existe une forte corrélation entre la présence des langues sur Internet et la diversité des langues au sein d'un pays. Pour cette raison, les États membres ont un rôle important à jouer en adoptant des politiques linguistiques appropriées pour l'Internet, fondées sur des données fiables.



## Étude de cas 1 : Travaux de recherche sur la mesure de la diversité linguistique sur l'Internet

Deux études majeures ont été menées, qui ont abouti à la publication de 2005 « *Mesurer la diversité linguistique sur Internet* », produite par FUNREDES, l'Union latine, l'Université de l'Indiana et les membres du Projet d'observatoire des langues et de l'Agence de la science et de la technologie du Japon, à la publication de 2009 intitulée « *Douze années de mesure de la diversité linguistique sur l'Internet : bilan et perspectives* », produite par les membres de FUNREDES et de l'Union latine, et à la publication de 2007 « *Comment assurer la présence d'une langue dans le cyberspace ?* », du Laboratoire « Langage, langues et cultures d'Afrique noire ». Les études montrent que l'évaluation de la diversité des langues sur l'Internet pose de nombreuses difficultés techniques, mais elles fournissent également un certain nombre de suggestions sur les moyens d'y remédier, notamment en proposant des méthodes de recherche pour la mesure de la diversité linguistique dans le cyberspace.

## Étude de cas 2 : L'UNESCO publie un guide sur la préservation et la documentation des langues

Le guide, intitulé « *Préservation et documentation des langues : version destinée à l'Asie du Sud* », oriente le lecteur tout au long du processus de collecte des données linguistiques sur sa langue sans l'aide d'un linguiste. Il s'ouvre sur un questionnaire couvrant les informations générales sur la communauté linguistique, suivi de conseils sur les moyens de créer un système d'écriture et des listes de mots clés. Il explique ensuite aux lecteurs comment enregistrer et transcrire les histoires qui constituent un élément important de leur patrimoine, et s'achève par des matériels concernant différents aspects de la grammaire de la langue, comprenant des questionnaires et des exercices de traduction. Des enregistrements oraux de la langue sont également effectués. Pour de nombreux groupes ethniques, l'assimilation ainsi que d'autres processus ont conduit au déclin de leur culture ainsi que de leur langue et de leurs systèmes de connaissances. L'idée du manuel est venue des demandes de plusieurs minorités ethniques au Népal, qui souhaitaient elles-mêmes assurer la description de leurs langues pour la postérité.

## Étude de cas 3 : Partager des expériences sur la mesure de la diversité des langues dans le cyberspace

Un atelier organisé par l'UNESCO, le Projet d'observatoire des langues (LOP) et le Réseau mondial pour la diversité linguistique (WDL) avec le soutien de l'Agence de la science et de la technologie du Japon (JST), a fourni une plate-forme pour le partage d'expériences sur la mesure de la diversité des langues dans le cyberspace. Un débat comparatif s'est tenu sur les différentes méthodes d'évaluation de la présence et de l'absence des langues dans le monde numérique. Les participants ont partagé des expériences ainsi que les conclusions des enquêtes sur les langues dans le cyberspace concernant l'Asie et l'Afrique. Ils ont également discuté de l'élaboration d'une éventuelle feuille de route visant à promouvoir le multilinguisme et l'égalité d'accès dans le cyberspace ainsi qu'à démontrer l'utilité et l'aspect pratique du réseau multipartite.

# Noms de domaine internationalisés

Alors que l'Internet ne cesse de croître, il en va de même s'agissant de son impact sur la vie sociale, politique et économique. Ce développement considérable de l'Internet a mis en lumière la nécessité d'une certaine supervision des différents aspects de son fonctionnement structurel et de ses implications publiques pluridimensionnelles. Deux aspects importants de l'Internet concernent le système de noms de domaine et les adresses de protocole Internet (IP). Des travaux considérables ont été menés par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) afin de développer le système de noms de domaine Internet en introduisant des noms de domaine internationalisés (IDN), intégrant des domaines de premier niveau (TLD) dans différents alphabets et permettant aux utilisateurs d'accéder aux noms de domaine dans leurs propres langues. Les IDN, qui se composent de caractères non latins, constituent une partie essentielle de l'écosystème nécessaire pour encourager le développement des langues locales en ligne.

Dans le cadre de son vif plaidoyer en faveur de l'Internet plurilingue ainsi que de la promotion de la diversité culturelle dans le cyberspace, l'UNESCO a collaboré étroitement avec l'ICANN et le Registre européen d'enregistrement des noms de domaine sur l'Internet (EURid), notamment sur les questions relatives aux adresses multilingues et à l'internationalisation de l'Internet. L'UNESCO soutient cette évolution en veillant à ce que tous les États membres aient pleinement connaissance des questions liées au développement des IDN et à ce qu'ils participent au débat politique qui lui est associé.

### **Étude de cas 1 : Encourager le débat sur les noms de domaine internationalisés**

En janvier 2008, l'Organisation a obtenu le statut d'observateur au Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN (GAC), et participé à la préparation d'un rapport du groupe de travail sur les noms de domaine internationalisés (IDNC WG). L'UNESCO a également offert son assistance en apportant une expertise linguistique, en sensibilisant les pays qui utilisent des caractères non latins, et en renforçant les capacités des États membres.

### **Étude de cas 2 : Analyser le déploiement des noms de domaine internationalisés**

Depuis 2011, l'UNESCO a préparé en collaboration avec l'EURid des rapports mondiaux annuels examinant l'utilisation à l'échelle mondiale des IDN favorisant l'utilisation des caractères non latins ainsi que le multilinguisme en ligne. Les rapports sont basés sur des enquêtes, des études et des recherches menées par l'EURid en collaboration avec des experts de l'industrie et des dirigeants du secteur. Le *Rapport mondial 2014* montre que les IDN aident à améliorer la diversité linguistique dans le cyberspace, qu'ils équilibrent le marché des IDN en faveur des économies émergentes, et qu'ils constituent des indicateurs précis de la langue des contenus Internet. Toutefois, les efforts doivent se poursuivre sur différents fronts afin de s'assurer que les IDN puissent être utilisés de manière homogène.

### **Étude de cas 3 : Groupe de travail sur l'alphabet cyrillique**

En collaboration avec l'ICANN, l'UNESCO a organisé une réunion d'experts sur l'alphabet cyrillique en son Siège à Paris, en septembre 2011. Six études de cas sur les alphabets arabe, chinois, cyrillique, devanagari, grec et latin ont été menées afin d'identifier les questions associées à la délégation sûre et bénéfique des domaines de premier niveau (TLD) des variantes des IDN.

# Coopération internationale et initiatives spéciales



11<sup>e</sup> réunion de la Commission « Le large bande au service du développement numérique », tenue le 27 février 2015 au Siège de l'UNESCO, à Paris.

© UIT

## Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT)

Le Programme Information pour tous (PIPT) est un programme intergouvernemental créé à l'UNESCO en 2001 afin de promouvoir la création de sociétés équitables grâce à un meilleur accès à l'information. Il collabore étroitement avec d'autres organisations intergouvernementales et ONG internationales, à l'appui d'un large éventail de projets allant du renforcement des capacités individuelles à la recherche ou aux débats thématiques. Afin d'atteindre ses objectifs, le programme concentre ses efforts sur six domaines prioritaires : le multilinguisme, l'éthique de l'information, l'accessibilité de l'information, la préservation de l'information, la maîtrise de l'information et l'information au service du développement. De nombreuses activités ont été menées dans le passé par l'UNESCO et les comités nationaux du PIPT afin de promouvoir le multilinguisme à travers le monde.

Les Conférences internationales sur la diversité culturelle et linguistique dans le cyberspace se sont tenues en juillet 2008, 2011 et 2014 à Iakoutsk, et en juillet 2015 à Khanty-Mansiysk en Fédération de Russie. Lors de ces conférences, des experts de premier plan du monde entier ont formulé des recommandations concrètes quant aux mesures à prendre afin de promouvoir le multilinguisme dans le cyberspace. Les débats ont couvert les aspects politiques, culturels, sociaux, éthiques et technologiques de la recherche-développement sur la diversité linguistique dans le cyberspace, et examiné les questions liées à l'utilisation des TIC pour sauvegarder toutes les langues. Les délibérations et recommandations des conférences ont été intégrées dans la *Résolution de la Léna* (2008) et dans l'*Appel à l'action de Iakoutsk : Une feuille de route vers le Sommet mondial sur le multilinguisme* (2017) de 2011. Les recommandations ont été prises en compte dans les débats sur la création de l'*Atlas mondial des langues* de l'UNESCO lors d'une réunion d'experts internationaux tenue en 2014, à Paris.

## Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

L'UNESCO a été l'un des principaux acteurs dans la préparation du SMSI, et a élaboré en vue de ce dernier le fameux concept de « sociétés du savoir inclusives ». Compte tenu de son rôle de premier plan durant le Sommet, l'UNESCO a été invitée par l'UIT et le PNUD à codiriger la mise en œuvre des résultats du SMSI. Aujourd'hui, l'UNESCO joue un rôle essentiel dans le processus d'examen SMSI + 10 en cours. Afin de mettre en œuvre les résultats du SMSI, l'Organisation couvre six domaines thématiques par le biais de grandes orientations, notamment sur « la diversité et l'identité culturelles, la diversité linguistique et les contenus locaux » (grande orientation C8) et « l'accès à l'information et au savoir » (grande orientation C3). L'Organisation considère que la diversité culturelle et linguistique, qui entraîne le respect de l'identité culturelle, des traditions et des religions, est essentielle au développement de sociétés du savoir inclusives fondées sur le dialogue entre les cultures et sur la coopération régionale et internationale. Elle constitue également un facteur important du développement durable.

L'UNESCO a organisé plusieurs consultations et ateliers thématiques afin de mieux coordonner les travaux des principaux partenaires et d'identifier des projets et des initiatives concrets visant à mettre en œuvre les grandes orientations et à échanger des informations. Ainsi, les partenaires concernés par la grande orientation C8 se sont réunis afin de mettre l'accent en particulier sur le patrimoine, les contenus locaux, la diversité linguistique, mais aussi, en association avec la grande orientation C3 relative à l'accès, sur l'autonomisation des personnes handicapées grâce aux TIC.

Le SMSI a donné lieu à la création, en 2006, du Forum annuel multipartite sur la gouvernance de l'Internet (FGI) durant lequel les organismes internationaux, les gouvernements, les professionnels de l'Internet et les organisations commerciales

et de la société civile examinent le développement de l'Internet ainsi que son interaction avec d'autres domaines de la politique publique. L'UNESCO a appuyé, et continue de soutenir fermement les travaux du FGI.

## Partenariat avec l'ICANN

En décembre 2009, l'UNESCO a signé un accord avec l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) visant à améliorer la diversité linguistique sur l'Internet en aidant à mettre en œuvre les premiers noms de domaine internationalisés. Les deux organisations ont convenu de collaborer dans le cadre de l'internationalisation de l'Internet. Plus particulièrement, l'accord UNESCO-ICANN couvre un large éventail de domaines de coopération afin que les nouveaux développements puissent bénéficier au plus grand nombre de langues possible. L'UNESCO va notamment mettre son réseau d'experts linguistiques au service du processus, informer ses États membres sur les nouveaux IDN, encourager les autres agences des Nations Unies concernées à s'impliquer et établir des groupes de travail en vue d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à participer pleinement à cette avancée.

## Le Registre européen d'enregistrement des noms de domaine sur l'Internet (EURid)

Depuis 2011, l'UNESCO et l'EURid ont analysé le déploiement des IDN, en partant du principe que ces derniers peuvent favoriser le développement du multilinguisme en ligne. Les deux organisations sont d'accord sur le fait qu'il existe une forte corrélation entre la langue ou les caractères des noms de domaine et la langue du contenu des sites Web associés. À cet égard, les IDN ont un rôle essentiel à jouer pour encourager le multilinguisme sur l'Internet. Les rapports mondiaux préparés contiennent des informations détaillées sur la façon dont les IDN sont utilisés, des études de cas concrètes illustrant les expériences acquises dans différents pays, les difficultés identifiées ainsi que les recommandations formulées à destination des différents partenaires.

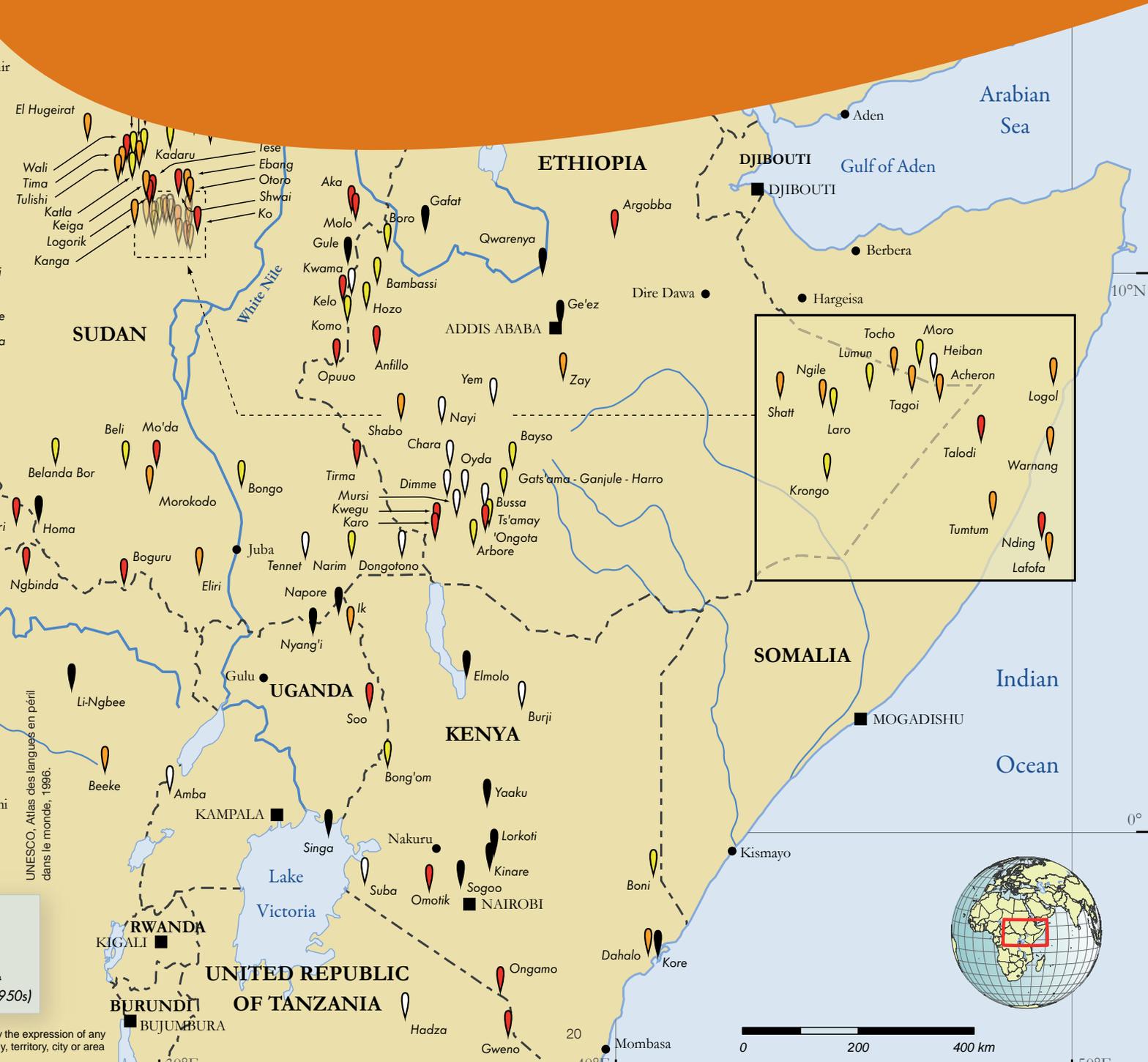
## Commission « Le large bande au service du développement numérique »

La Commission « Le large bande au service du développement numérique », créée en 2010, considère que les connections Internet haut débit, à haute capacité et à large bande sont un élément essentiel pour construire des sociétés du savoir inclusives de nos jours, et qu'elles apportent de nombreux bienfaits socioéconomiques et culturels. Sa mission consiste à promouvoir l'adoption de pratiques et de politiques adaptées au haut débit à travers le monde, en facilitant le déploiement physique des infrastructures et, de manière tout aussi importante, en soulignant la nécessité de renforcer les capacités humaines ainsi que les contenus multilingues et adaptés aux contextes locaux, afin que le large bande puisse avoir les effets escomptés sur le développement durable. Les populations qui ont le plus besoin d'aide sont celles qui ne sont pas encore entrées dans la culture numérique, souvent en raison de la fracture numérique linguistique. L'un des groupes de travail de la Commission s'intéresse spécifiquement à la question du multilinguisme et de son importance pour la réalisation des objectifs de développement.

La Commission « Le large bande au service du développement numérique » publie un rapport annuel visant à améliorer la prise de conscience et la compréhension de l'importance des réseaux, des services et des applications large bande pour stimuler la croissance économique et le progrès social. Dans le cadre des rapports publiés en 2012, 2013 et 2014, un ensemble de questions et de projets concernant le multilinguisme dans le cyberspace ont été abordés, et les pratiques favorables au multilinguisme et au large bande ont été analysées.

# Vers un Atlas mondial des langues de l'UNESCO

La diversité linguistique et le multilinguisme dans le cyberspace sont des atouts majeurs pour promouvoir l'innovation, l'intégration sociale ainsi que le dialogue, le développement durable et la paix. Les progrès technologiques offrent un potentiel immense pour permettre aux langues, et notamment celles qui sont menacées, d'être présentes sur Internet, et faire en sorte que les contenus soient accessibles à tous.



Afin que les responsables des politiques, les communautés de locuteurs et le grand public prennent conscience des menaces pesant sur les langues et du besoin de sauvegarder la diversité linguistique mondiale, il est nécessaire de disposer de données factuelles et d'outils de suivi permettant d'analyser l'état de la diversité linguistique à l'échelle mondiale.

En 1996, l'UNESCO a publié son *Atlas des langues en danger dans le monde*, un outil visant à surveiller le statut des langues et à attirer l'attention sur cette question. La troisième édition imprimée, disponible en anglais, français et espagnol, a été publiée en 2010 et fournit des informations sur près de 2 500 langues menacées, parmi lesquelles 199 sont parlées par moins de dix personnes ou sont effectivement éteintes depuis 1950. En 2009, une édition en ligne interactive et collaborative de l'atlas a été créée. Cette ressource gratuite et facile d'accès contient des informations sur le nombre de locuteurs et le niveau de menace, les politiques, les projets et les sources pertinents, ainsi que les codes ISO et les coordonnées géographiques.

Actuellement, l'UNESCO exploite l'édition en ligne afin de créer un nouvel *Atlas mondial des langues* qui comprendra des cartes numériques, des ensembles de données couvrant la totalité des langues du monde, de nouvelles fonctionnalités techniques et de nouveaux niveaux de contenu.

Suite au processus de consultation mené en octobre 2014, l'UNESCO a publié un document stratégique sur les prochaines étapes vers le lancement de cet *Atlas mondial des langues*. L'Organisation a également présenté des recommandations en vue de l'élaboration d'un plan d'action visant à étendre les partenariats mondiaux et à traduire les recommandations formulées par les experts en mesures nationales et régionales concrètes.

Pendant les dix dernières années, l'UNESCO a activement encouragé le concept de sociétés du savoir ouvertes, pluralistes, équitables et participatives. L'Organisation est également fermement engagée à promouvoir la diversité linguistique et le multilinguisme sur l'Internet. Il est aujourd'hui bien reconnu que les informations et les connaissances disponibles dans le cyberspace sont des facteurs essentiels du développement humain et de l'autonomisation. Cette abondance d'informations et de connaissances doit être rendue plus facilement accessible pour tous, par l'augmentation du volume des contenus et des outils disponibles dans différentes langues. La capacité d'un individu à utiliser sa propre langue sur Internet détermine la mesure dans laquelle il pourra participer et contribuer aux nouvelles sociétés du savoir. À travers les points de vue des communautés locales, des universités, des professionnels de l'information et des médias, du secteur informatique et des gouvernements présentés dans ce document, l'UNESCO démontre son rôle fédérateur majeur dans la promotion de la coopération internationale ainsi que de l'innovation, de la diversité linguistique et du multilinguisme sur l'Internet.

# La voie à suivre

**1/** Dans le monde actuel, l'information et la connaissance jouent un rôle déterminant dans la création de richesse, la transformation des sociétés et le développement humain.

**2/** La possibilité de communiquer dans sa propre langue est une condition préalable à l'exercice du droit à la liberté d'expression et à l'accès à l'information.

**3/** La diversité linguistique et le multilinguisme dans le cyberspace sont des atouts majeurs pour la promotion de l'innovation, l'intégration et le dialogue dans la société, le développement durable et la paix.

**4/** L'Internet est considéré comme le premier instrument de partage de l'information et du savoir. Le progrès technologique offre un énorme potentiel aux langues, notamment aux langues en danger, en leur permettant d'être présentes sur Internet et en rendant leur contenu accessible par tous.

**5/** La possibilité d'utiliser sa propre langue sur Internet détermine dans quelle mesure chacun peut participer aux nouvelles sociétés du savoir.

**6/** La politique linguistique est considérée comme un puissant instrument politique, économique et socioculturel de promotion de la coexistence de la paix et du développement.

**7/** Il existe une étroite corrélation entre les langues sur Internet et la diversité linguistique au sein d'un même pays ; c'est pourquoi les États ont un rôle important à jouer en adoptant des politiques linguistiques adaptées pour la création d'un Internet véritablement multilingue, et basées sur des données fiables.

**8/** La capacité d'obtenir des informations, dont des contenus multilingues locaux, mais aussi de les transformer en connaissances et en concepts est fondamentale, car elle offre aux gens le pouvoir de prendre en main leur existence et de contribuer au développement économique et social de leur communauté.

**9/** Les noms de domaine internationalisés, composés de caractères non latins, sont un élément essentiel de l'écosystème nécessaire à la croissance des langues locales en ligne.

**10/** Toutes les parties prenantes doivent unir leurs forces pour sauvegarder et promouvoir la diversité linguistique, l'un des principaux moteurs et catalyseur du développement durable.



**Secteur  
de la communication  
et de l'information**

Secteur de la communication et de l'information

7, place de Fontenoy  
75352 Paris 07 SP  
France

<http://www.unesco.org/multilingualism-cyberspace>

